



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/268

Lyon 8e - Convention de mise à disposition à titre gratuit du local résidentiel Langlet-Santy sis 96 avenue Paul Santy par GrandLyon Habitat au profit de la Ville de Lyon pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet-Santy Monplaisir La Plaine- EI 08 264

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINA, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/268 - LYON 8E - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU LOCAL RESIDENTIEL LANGLET-SANTY SIS 96 AVENUE PAUL SANTY PAR GRANDLYON HABITAT AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIAUX DES ETATS-UNIS ET DE LANGLET-SANTY MONPLAISIR LA PLAINE- EI 08 264 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Grand Lyon Habitat est propriétaire d'un local situé 96 avenue Professeur Paul Santy à Lyon 8<sup>e</sup>, d'une superficie d'environ 208 m<sup>2</sup>, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08 264 et occupé par le Centre social Langlet Santy.

Une convention de mise à disposition de ce local a été conclue entre l'Association Syndicale des Propriétaires des Masses HIJ et la Ville de Lyon en 1997 et a expiré. Il convient donc que le bien, propriété de Grand Lyon Habitat, puisse faire l'objet d'une nouvelle convention afin de déterminer la répartition des interventions et responsabilités entre propriétaire et locataire. La durée de mise à disposition est prévue pour 3 années, avec reconductions tacites annuelles, et est consentie à titre gratuit. Seules les charges locatives seront supportées par la Ville de Lyon.

Pour information, la valeur locative de la mise à disposition est de 25 200 €/ an.

Il est à noter également que le local sis 96 avenue Professeur Paul Santy a déjà fait l'objet de délibérations, respectivement en juillet 2013 et septembre 2013, concernant d'une part, la recentralisation de la gestion et d'autre part, l'approbation d'une convention de mise à disposition au profit des Centres sociaux des Etats-Unis et Langlet Santy Monplaisir La Plaine.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La mise à disposition par Grand Lyon Habitat au profit de la Ville de Lyon du local situé 96 avenue Professeur Paul Santy à Lyon 8<sup>e</sup>, est approuvée.

2. La convention d'occupation susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation aux conditions sus rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY